
Financement du budget programme 2016-2017

Rapport du Secrétariat

1. En mai 2015, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé un budget d'un montant de US \$4384,9 millions pour l'exercice 2016-2017.¹ Cela comprend un budget de base pour les six grandes catégories d'activités de l'OMS pour un montant de US \$3194,3 millions, à financer pour US \$929 millions par les contributions fixées et pour US \$2265,3 millions par les contributions volontaires, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport au budget programme 2014-2015. Le montant de US \$1190,6 millions affecté aux interventions en cas d'épidémie ou de crise, à l'éradication de la poliomyélite, à la recherche sur les maladies tropicales et à la recherche en reproduction humaine (présenté en dehors du budget de base) sera financé uniquement par des contributions volontaires.

2. Le financement du budget programme souffre généralement d'un manque de transparence, de prévisibilité et d'alignement des ressources, d'une affectation trop restrictive des contributions volontaires et d'une vulnérabilité accrue due à une dépendance croissante vis-à-vis de quelques bailleurs de fonds. C'est pour tenter de résoudre ces problèmes que la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a décidé d'instituer un dialogue sur le financement.²

3. Le présent rapport décrit les progrès accomplis pour améliorer le financement de l'OMS ainsi que la situation du financement du budget programme 2016-2017 suite au récent dialogue sur le financement et aux efforts déployés pour résoudre les difficultés qui subsistent.

4. Le récent dialogue sur le financement (Genève, 5 et 6 novembre 2015) a rassemblé des représentants des États Membres, des donateurs bilatéraux et multilatéraux et plusieurs acteurs non étatiques. Les participants ont salué les progrès réalisés en matière de financement de l'Organisation et les mesures prises pour renforcer la redevabilité. Il a généralement été reconnu que, même si les perspectives du financement pour 2016-2017 étaient encourageantes, les perspectives à moyen terme étaient plus préoccupantes.

¹ Résolution WHA68.1 (2015).

² Le dialogue sur le financement a été entamé le 24 juin 2013 en application de la décision WHA66.8 (2013). Pour de plus amples informations, consulter <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/financing-dialogue/en/> (consulté le 29 décembre 2015).

AMÉLIORATION DU FINANCEMENT DE L'OMS : PROGRÈS ACCOMPLIS

Transparence

5. L'objet de la révision du portail Web du budget programme est d'accroître la transparence et la redevabilité concernant le financement de l'OMS. Il offre maintenant des informations beaucoup plus détaillées sur les sources de financement et les flux de ressources jusqu'au niveau des pays. On peut désormais y trouver des informations sur les tendances semestrielles du financement, la mise en œuvre du programme de travail et de toutes les prestations, les fonds disponibles et les fonds prévus, les flux financiers, y compris les taux d'exécution financière, et les résultats obtenus pour chacune des six catégories d'activités, les 30 secteurs de programme, les sept grands bureaux et les quelques 150 bureaux de pays, ainsi que par contributeurs (groupes et particuliers). Le travail visant à améliorer encore le compte rendu et la présentation des résultats sur le portail se poursuit.

6. Le Directeur général a annoncé sa volonté de voir l'OMS adhérer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) d'ici la fin de 2016. Pour cela, une politique de divulgation de l'information est en cours d'élaboration. Une feuille de route pour la mise en œuvre, comportant une évaluation claire des ressources nécessaires, est également en préparation.

Prévisibilité

7. Le degré de prévisibilité de financement du budget programme avant sa mise en œuvre s'est amélioré depuis l'introduction du dialogue sur le financement. Au début de l'exercice 2012-2013, 62 % du budget de base était assuré. Ce chiffre est passé à 77 % pour l'exercice 2014-2015 et devrait atteindre 80 % au début de l'exercice 2016-2017.

Flexibilité

8. Le niveau de flexibilité des contributions volontaires que reçoit l'OMS, principalement à travers le compte des contributions volontaires de base, est resté relativement stable dans le temps (US \$250 millions par exercice biennal).

Alignement

9. L'alignement du financement pour l'ensemble du budget programme continue de présenter des difficultés pour l'Organisation. La situation pour l'exercice 2016-2017 devrait être analogue à celle enregistrée pour 2014-2015, compte tenu de la forte proportion de contributions volontaires à usage déterminé. En ce qui concerne le budget programme 2014-2015, après consultation du Groupe de la politique mondiale, le Directeur général a adopté une approche stratégique de l'allocation des ressources flexibles en plusieurs tranches, sur la base d'analyses systématiques des déficits de financement, pour faire en sorte que tous les programmes soient opérationnels ; cette approche a permis un degré élevé d'alignement au niveau des catégories.

Vulnérabilité réduite

10. La base des contributeurs de l'OMS s'est élargie lentement mais régulièrement au cours des 10 dernières années. Toutefois, l'Organisation dépend encore de 20 bailleurs de fonds pour près de 76 % de son financement. Ce chiffre était de 80 % pour l'exercice 2014-2015.

RÉSOUTRE LES DIFFICULTÉS QUI SUBSISTENT

11. Le Secrétariat entend adopter une stratégie en quatre points pour résoudre les difficultés qui subsistent en matière de financement, comme indiqué ci-après.

Coordination de la mobilisation des ressources à l'échelle de l'Organisation

12. La création du Département Mobilisation coordonnée des ressources au sein du Bureau du Directeur général a facilité le travail du réseau de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, rassemblant les responsables de la mobilisation des ressources de chaque Région et des différents Groupes du Siège. Ce changement structurel a notamment facilité l'amélioration de la coordination des efforts de mobilisation des ressources dans toute l'Organisation, notamment les réunions bilatérales avec les bailleurs de fonds.

13. En 2016, un processus complet de mobilisation des ressources, des négociations aux accords, au suivi et au compte-rendu, a été mis en place. Les profils détaillés des contributeurs permettront de mieux saisir des informations pointues sur les contributeurs potentiels, et d'élaborer des instructions adaptées à chacun pour la mobilisation des ressources. Le tout sera facilité par un outil électronique mis en place à l'échelle de l'Organisation et pleinement intégré à celui utilisé pour l'enregistrement des acteurs non étatiques.

Réforme de l'établissement des rapports

14. On estime que 3000 rapports techniques et financiers sont soumis aux contributeurs chaque année. Des systèmes visant à établir un contrôle de la qualité de ces rapports et des liens avec les produits du budget programme doivent être mis en place. Le compte rendu aux bailleurs de fonds sera rationalisé dans le cadre d'une politique complète d'établissement des rapports et reposera sur l'outil électronique susmentionné et sur une redevabilité accrue. Cela devrait entraîner des améliorations de la qualité et de la ponctualité des rapports soumis aux contributeurs et constituer une incitation à en réduire le nombre. De plus, tous les autres aspects du compte rendu des bureaux de pays, des Régions et des programmes seront passés en revue et rationalisés et les informations contenues dans les rapports seront plus systématiquement présentées sur le portail Web du budget programme.

15. La prochaine étape consistera pour la première fois en un rapport financier et programmatique unique, qui sera présenté à l'Assemblée de la Santé en 2016. Le rapport financier annuel du Directeur général, les états financiers vérifiés et les rapports sur l'exécution du budget programme seront réunis en un seul document afin d'établir un lien clair entre fonds et résultats mesurables.

Utilisation plus stratégique des fonds flexibles

16. Conformément aux réformes approuvées par les États Membres, les contributions volontaires flexibles sont utilisées de manière stratégique afin d'assurer le plein financement du budget programme, c'est-à-dire de l'ensemble des programmes aux trois niveaux de l'Organisation. Dans le cadre des efforts continus pour améliorer le financement de l'OMS, le Secrétariat poursuivra son travail avec les contributeurs afin d'accroître au maximum la flexibilité des fonds qu'il reçoit, par exemple en permettant d'allouer les fonds de manière plus large – à plusieurs secteurs de programmes à l'intérieur d'une catégorie technique plutôt qu'à un secteur de programme déterminé de cette catégorie. Dans cette optique, le Secrétariat étudiera des moyens d'inciter les contributeurs à apporter un financement plus souple.

Élargissement de la base des contributeurs

17. Afin de réduire la vulnérabilité du financement de l’OMS, des efforts accrus sont encore nécessaires pour élargir la base des contributeurs. Les efforts visant à rechercher de nouvelles voies de financement auprès de donateurs traditionnels ou non, y compris les banques de développement et les organisations intergouvernementales, seront encore renforcés.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

18. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =